



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-115**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget EAU – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires ;

Vu la délibération n° MA-DEL 2025-044 du 02/04/2025 portant approbation du Budget de l'eau ;

Considérant que les crédits ouverts au chapitre 011 « Charges à caractère général » s'avèrent insuffisants pour permettre le règlement de la redevance « prélèvement industrie » ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à un ajustement des crédits afin d'assurer cette dépense obligatoire en diminuant le virement de section ;

Considérant que le montant définitif des travaux réalisés sur le Château d'eau s'est révélé inférieur au montant prévu au marché initial,

Considérant que, de ce fait, le solde de la subvention correspondante a été ajusté à la baisse pour tenir compte du coût réel des travaux, nécessitant une régularisation en section d'investissement, au chapitre 13 ;

Considérant que la mise en œuvre de la nouvelle DSP Eau a conduit à la suppression des frais de contrôle à hauteur de 10.000 € initialement prévu au chapitre 70. La collectivité a néanmoins perçu la somme de 4.000 € avant la prise d'effet de la nouvelle DSP ;

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2025 modifie les chapitres suivants en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap. 011	2.000,00	+1.100,00	3.100,00
Chap. 023	30.010,39	-11.100,00	18.910,39
Chap. 042	49.500,00		49.500,00
Chap. 66	11.000,00		11.000,00
Total dépenses	92.510,39		82.510,39
Chap. 002	24.510,39		24.510,39
Chap. 042	10.000,00		10.000,00
Chap. 70	58.000,00	-10.000,00	48.000,00
Total recettes	92.510,39		82.510,39

Section d'Investissement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap. 040	10.000,00		10.000,00
Chap. 16	12.500,00		12.500,00
Chap. 20	5.000,00		5.000,00
Chap. 21	213.323,04	-48.486,98	164.836,06
Total dépenses	240.823,04		192.336,06
Chap. 001	60.554,73		60.554,73
Chap. 021	30.010,39	-11.100,00	18.910,39
Chap. 040	49.500,00		49.500,00
Chap. 10	11.000,00		11.000,00
Chap. 13	89.757,92	-37.386,98	52.370,94
Total recettes	240.823,04		192.336,06

Il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget de l'eau tel que proposé dans le tableau ci-dessus.
2. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

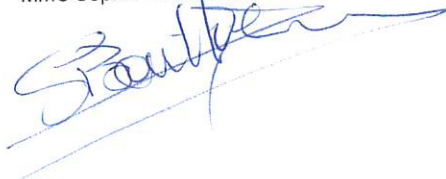
Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme

Mme Sophie BOUQUIER



Le Maire, M. Pierre CASTEL



2025-115

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-22T11-34-32.00 (MI266414608)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-115-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : BUDGET EAU VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE
BP 2025

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2025-115.PDF](#)

Préparé

Date 22/12/25 à 11:34

Par [JORDAN Edouard](#)

Transmis

Date 22/12/25 à 11:34

Par [JORDAN Edouard](#)

Accusé de réception

Date 22/12/25 à 11:42

